



@Prefet_10



@prefetaube

Coronavirus COVID-19



Depuis le début de l'épidémie, l'État a distribué **plus de 4 millions de masques chirurgicaux et FFP2** pour les professionnels de santé et les personnels paramédicaux aubois :

- 800 000 masques pour les établissements sanitaires,
- 1 753 085 masques pour les professionnels libéraux via les officines,
- 1 500 000 masques pour les établissements et services médico-sociaux (EHPAD, établissements pour personnes handicapées, services de soins infirmiers à domicile, services de Soins à domicile, structures d'addictologie, centres de santé, transporteurs sanitaires...).



Plan « Quartiers d'été 2020 »

Le contexte particulier de la crise sanitaire appelle une attention soutenue aux Quartiers Politique de la Ville (QPV).

Le plan « **Quartiers d'été 2020** » a pour ambition de faire de la période estivale un temps utile dans une logique de renforcement du lien social et d'accès à de nouvelles opportunités pour les habitants des QPV dont les difficultés ont été renforcées par la crise sanitaire et socio-économique, plus particulièrement les jeunes et leurs cercles familiaux.

Plusieurs orientations : mobiliser, renforcer et réorienter les dispositifs et les actions existants, ainsi que proposer de nouvelles actions pour répondre aux besoins et attentes spécifiques des habitants des QPV.

Six objectifs :

- 1 - Déployer les Vacances apprenantes
 - 2 - Occuper l'espace public
 - 3 - Conforter / recréer des relations de confiance police/population
 - 4 - Valoriser les actions de solidarité
 - 5 - Développer les offres de formations et les dispositifs d'accès à l'emploi
 - 6 - Renforcer la culture dans les quartiers.
- Toutes les informations ici



Plan de relance de l'apprentissage

Aide financière pour les employeurs d'apprentis

5000 € pour les apprentis mineurs
8000 € pour les apprentis majeurs



En 2019, la France comptait 491 000 apprentis, soit une hausse de + 16% par rapport à 2018. Pour encourager et inciter les entreprises à continuer à recruter des salariés en contrat d'apprentissage malgré le contexte économique difficile, le gouvernement prend des mesures pour relancer l'apprentissage.

Pour les contrats signés à compter du 1er juillet 2020 et jusqu'au 28 février 2021, **une aide sera versée** :

- aux entreprises de moins de 250 salariés sans condition ;
- aux entreprises de plus de 250 salariés à la condition qu'elles s'engagent à atteindre le seuil de contrats d'apprentissage ou de contrats de professionnalisation dans leur effectif en 2021, selon des modalités définies.

Avec cette mesure, pour les entreprises, le coût du recrutement d'un salarié en contrat d'apprentissage représente un faible « reste à charge » voir « quasi nul » pour la 1ère année de contrat.

Toutes les informations ici

Prévention noyade

Chaque année en France, les noyades accidentelles sont responsables d'environ **1 000 décès**. Elles sont la **première cause de mortalité par accident de la vie courante chez les moins de 25 ans**. La majorité des accidents impliquant des enfants est due à un manque de surveillance, à un défaut du dispositif de sécurité ou à la suite d'une chute. Pour les plus de 25 ans, les noyades se produisent principalement à la suite d'un malaise lié à une hydrocution, d'une imprudence ou tout simplement par un manque de maîtrise de la nage.

Plusieurs cas de noyades ont déjà été signalés en cette période pré-estivale, impliquant notamment des jeunes enfants lors de baignades en piscines privées.

Un enfant doit toujours être surveillé par un adulte qui en prend la responsabilité quel que soit le lieu de l'activité. Un enfant peut se noyer sans bruit, en moins de trois minutes, dans vingt centimètres d'eau.



Fonds national de l'emploi (FNE)- Formation



Dans le cadre de la crise du COVID-19, le **dispositif FNE-Formation est renforcé** de manière temporaire afin de répondre aux besoins des entreprises en activité partielle par la prise en charge des coûts pédagogiques.

Tous les secteurs sont éligibles. Toute entreprise ou association touchée par les conséquences économiques de la crise du COVID-19 et ayant recours à l'activité partielle est éligible, **sans critère de taille**.

Toutes les informations ici.

Hommage

Mardi 30 juin, le préfet de l'Aube, Stéphane ROUVÉ, a rendu hommage aux policiers Aubois pour leur engagement. A cette occasion, il a décoré 18 fonctionnaires de la police nationale pour **leur engagement sans faille au service de la population**.



Sécurité routière



Directeur de la publication :

Stéphane ROUVÉ, préfet de l'Aube
Préfecture de l'Aube, 2 rue Pierre Labonde, CS 372, 10025 Troyes CEDEX